

Les défis de l'évaluation d'un programme d'intervention en contexte carcéral

Catherine Arseneault

Centre jeunesse de Québec – Institut universitaire

Chantal Plourde

Université du Québec à Trois-Rivières et
Antenne CICC-UQTR

Marc Alain

Université du Québec à Trois-Rivières
Trois-Rivières, Québec

Résumé : Pour le gouvernement du Québec, l'évaluation de programme est incontournable pour que les organisations rendent compte de leurs performances et les améliorent (Lalande, 2010). Pourtant, peu de démarches évaluatives sont réalisées en contexte carcéral, malgré les besoins importants (Cortoni & Lafortune, 2009), les nombreux défis qui y guettent les chercheurs pouvant expliquer la réticence de plusieurs chercheurs. Les défis rencontrés par une équipe de recherche dans le cadre de l'évaluation d'un programme spécialisé en toxicomanie offert dans un établissement de détention québécois sont présentés ainsi que les façons dont ils ont été appréhendés et surmontés.

Mots clés : évaluation de programme, contexte carcéral, défis, institution totalitaire, code des détenus, consentement libre et éclairé, attrition, groupe de comparaison, théorie du programme

Abstract: For Quebec's government, program evaluation is now regarded as a necessity in order for public organizations to monitor and improve their performance (Lalande, 2010). However, relatively few evaluations are conducted in prison, despite the significant needs (Cortoni & Lafortune, 2009). The numerous challenges facing researchers may partially explain their reluctance. This article deals with the challenges faced by a team of researchers in the evaluation of a specialized addiction program offered in a provincial prison and the strategies implemented to overcome those challenges.

Keywords: program evaluation, prison context, challenges, totalitarian institution, prisoners' code, free and informed consent, attrition, comparison group, program theory

Correspondance à l'auteur : Catherine Arseneault, Centre jeunesse de Québec – Institut universitaire, 2915 avenue du Bourg-Royal, Québec (QC), G1C 3S2. <catherinearseneault.cj03@sss.gouv.qc.ca>

INTRODUCTION

On estime que 40 000 individus sont incarcérés annuellement dans les établissements de détention québécois, lesquels administrent les sentences de deux ans moins un jour (Lalande, 2014). Dans le but de mobiliser les personnes contrevenantes pour qu'elles adoptent un style de vie socialement acceptable et de protéger la société, les Services correctionnels du Québec (SCQ) entendent favoriser la réinsertion sociale des détenus en offrant des services adaptés à leurs besoins (Lalande, 2010). Ainsi, un certain nombre de programmes sont offerts à la population carcérale québécoise. Or, dans ce milieu, l'intervention appuyée sur des données probantes est encore trop rare (Cortoni & Lafortune, 2009; Cullen & Gendreau, 2001) et, au Québec, peu de programmes et d'initiatives de traitement font l'objet d'évaluation de leurs effets (Goyette, 2009).

Mener un projet de recherche en contexte carcéral, qu'il s'agisse d'une évaluation de programme ou non, est rarement simple et facile (Cortoni & Lafortune, 2009; Fox, Zambrana, & Lane, 2011; Patenaude, 2001; Wakai, Shelton, Trestman, & Kesten, 2009). Pour un chercheur étranger à ce milieu, on compare les embûches auxquelles il peut être confronté à celles rencontrées dans le cadre de recherches interculturelles (Patenaude, 2004). Les nombreuses et lourdes démarches organisationnelles, la lenteur induite par un système administratif complexe, les complications dans les démarches éthiques, et les difficultés liées au recrutement des participants ne sont que quelques exemples des éléments qui rebutent les chercheurs à amorcer une démarche de recherche dans le milieu carcéral (Appelbaum, 2008; Patenaude, 2004; Wakai et al., 2009). Bien que le choix de conduire un projet de recherche dans ce milieu comporte son lot d'enjeux et de défis, ceux-ci ne sont pas insurmontables (Wakai et al., 2009).

L'objectif de cet article est donc d'illustrer comment les défis liés à l'évaluation de programme en contexte carcéral se sont présentés à l'équipe de recherche (ÉR) dans le cadre de sa démarche ainsi que les façons dont ils ont été appréhendés et surmontés. À l'exception de quelques données (taille de l'échantillon et son attrition), les résultats quantitatifs issus de la démarche ne sont pas présentés dans cet article.

PRÉSENTATION DU PROGRAMME AYANT ÉTÉ ÉVALUÉ DANS LE CADRE DE LA DÉMARCHE

Unicité du programme évalué

Bien que la dépendance aux substances psychoactives (SPA) soit reconnue comme un facteur déterminant des risques de récidive ou de révocation de la liberté (Peranen, Cousineau, Brochu, & Sun, 2002; Strang et al., 2012), aucun programme uniforme ciblant ce problème n'est offert en milieu carcéral provincial québécois. Au Québec, le protocole d'entente liant le ministère de la Sécurité publique (MSP) et le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) spécifie que la responsabilité de l'offre de traitement en toxicomanie aux personnes détenues incombe aux centres publics de réadaptation en dépendance (CRD) de chaque région. Or,

les contingences régionales font en sorte que, mis à part les activités tenues par les Alcooliques Anonymes dans la plupart des établissements, les services offerts aux personnes détenues toxicomanes sont pratiquement inexistantes (Brochu & Plourde, 2012). Une seule initiative fait exception à ce portrait : le CRD de Québec (CRDQ) offre, depuis 2009, un programme de traitement de la toxicomanie dans le cadre d'un programme scolaire de réinsertion socioprofessionnelle à l'Établissement de détention de Québec (ÉDQ).

Description du programme et son fonctionnement

Ce programme existe grâce à une entente intersectorielle entre le ministère de l'Éducation, des Loisirs et des Sports (MELS), le MSSS, et le MSP. À travers les services offerts en lien avec le programme Intégration sociale et professionnelle (MELS), le CRDQ (MSSS) offre des services en toxicomanie à la population carcérale de l'ÉDQ (MSP) (Ferland et al., 2013). Le programme psychoéducatif d'intervention s'inscrit dans une perspective de réduction des méfaits et s'inspire des approches cognitives-comportementales et motivationnelles. Tout au long des six semaines d'intervention que dure le programme, les détenus, ayant tous reçu leur sentence et répondant à différents critères en regard de leur dépendance et motivation, vivent dans un département, isolé du reste de la population carcérale générale, pouvant accueillir un maximum de 14 personnes (Ferland et al., 2013). Ainsi, le programme donne l'occasion aux détenus de poursuivre leurs études tout en complétant un programme d'intervention multidimensionnel. Compte tenu de son caractère unique, il va sans dire que les regards sont tournés vers cette pratique, son fonctionnement et, bien entendu, ses résultats.

Devis de recherche évaluative

Bien que, rappelons-le, les résultats de la démarche évaluative ne fassent pas l'objet de cet article, il importe, afin que le lecteur soit en mesure de comprendre le cadre de la démarche, de présenter brièvement le devis de recherche pré-conisé. Financée par les Instituts de recherche en santé du Canada (IRSC), la recherche sur laquelle repose cet article consiste en une analyse systématique globale des impacts de cette stratégie innovatrice de réinsertion sociale destinée à des délinquants en milieu carcéral provincial, et ce, en s'appuyant sur la théorie du programme (Chen, 1990) dans un cadre de recherche participative. Ainsi, les acteurs concernés ont été invités à collaborer à toutes les étapes du processus de recherche, allant de l'identification de l'objet d'étude jusqu'à l'interprétation des résultats. Ce type de recherche est celui qui offre une réponse plus flexible et adaptée aux besoins des acteurs du terrain ainsi qu'aux conditions d'implantation souvent complexes des interventions de santé publique (Réseau de recherche en santé des populations du Québec, 2010). Le devis s'appuie sur un protocole quasi expérimental mixte (Creswell, 2003; Shadish, Cook, & Campbell, 2002) qui combine des données quantitatives à mesures répétées recueillies auprès des participants volontaires—groupe expérimental (GE) et groupe témoin (GT)—à des données qualitatives. Pour le volet quantitatif, 150 participants¹ ont été rencontrés

(80 pour le GE, recrutés à l'ÉDQ, et 70 pour le GT, recrutés à l'Établissement de détention de Trois-Rivières (ÉDTR)) à trois reprises (à l'admission au programme, à la fin du programme, et six mois après) pour remplir des questionnaires autorévévés validés permettant de mesurer l'évolution des répondants sur différentes dimensions psychosociales. Pour le volet qualitatif, la perspective des acteurs clés (Fetterman, 2000; Fetterman, Kaftarian, & Wandersman, 1995; Guba & Lincoln, 1989) a été colligée en regard du bilan des processus et des acquis du programme. Des entretiens semi-dirigés ont été réalisés auprès des acteurs impliqués (membres du personnel du CRDQ, de l'ÉDQ, et de la commission scolaire, ainsi que des détenus ayant complété le programme) afin d'obtenir leur perspective à l'égard des deux principaux aspects du programme : le plan organisationnel et le plan d'utilisation des services (Rossi, Lipsey, & Freeman, 2004).

LES DÉFIS DE LA RECHERCHE ÉVALUATIVE EN MILIEU CARCÉRAL

Dans un esprit de synthèse et dans le but d'en simplifier la présentation, les défis rencontrés ont été regroupés, en se référant à leur origine, selon quatre catégories : ceux liés au milieu carcéral; ceux liés à la clientèle qu'il dessert, ceux liés au programme qui y est déployé et finalement, ceux liés au devis de recherche préconisé. Pour chacun de ces défis, l'état des connaissances dans la littérature sera présenté, suivi de la façon dont l'ÉR y a été confrontée dans le cadre de sa démarche évaluative et comment elle l'a surmonté, le cas échéant.

Défis liés au milieu carcéral

Comme ces défis sont étroitement liés à la présence de l'ÉR dans les établissements de détention, ces défis ont été rencontrés principalement dans le cadre du volet quantitatif et plus particulièrement au moment de l'élaboration du devis, du recrutement des participants, et de la collecte de données.

Les mandats des services correctionnels : sécurité et réinsertion. Les services correctionnels assurent l'encadrement et l'accompagnement des détenus en appliquant deux philosophies d'intervention : la sécurité et la réinsertion sociale (MSP, 2014). Malgré cette volonté de conciliation, dans les faits, l'aspect sécuritaire prévaut, les soins/traitements et la recherche venant respectivement au second et troisième plan dans les priorités de ces établissements (Trestman, 2005; Wakai et al., 2009). D'ailleurs, des statistiques produites par les services correctionnels du Canada témoignent clairement de l'importance accordée au personnel attitré à la sécurité dans ses établissements : 40 % du personnel employé est attitré à la surveillance, 12,4 % à l'administration, 4,6 % en expertise clinique, et 4,8 % aux programmes (Bensimon, 2009).

S'il s'inscrit précisément dans la philosophie de réinsertion sociale, un projet de recherche visant l'évaluation d'une pratique d'intervention offerte en milieu carcéral ne peut tout de même faire l'économie d'une réflexion et d'actions concrètes en lien avec les enjeux sécuritaires. Dans un esprit de recherche collaborative, la

création de liens avec le personnel de l'établissement, particulièrement avec les agents correctionnels qui sont les principaux concernés par le mandat sécuritaire (Apa et al., 2012), devient ainsi un enjeu majeur. En effet, ce type de recherche, qui unit des partenaires de milieux différents et de cultures distinctes, repose sur un partenariat étroit (Portelance & Giroux, 2009) et de mise en commun d'expertises différentes (Leclercq & Varga, 2012). Le chercheur doit donc être conscient des craintes légitimes des agents correctionnels à l'égard de leur arrivée dans le milieu : « Est-ce que cela aura un impact sur la sécurité ou affectera le comportement des détenus? Est-ce que le fait d'escorter le chercheur ou son assistant apportera une surcharge de travail? » Entretenir une relation courtoise et respectueuse avec les agents est essentiel pour le chercheur puisque ceux-ci ont une influence directe sur le bon déroulement du projet, assurent la sécurité de l'équipe, et facilitent la navigation dans le système carcéral, en réduisant les délais par exemple (Apa et al., 2012).

Au moment de l'élaboration du devis de recherche (consentement, recrutement, collecte de données), le chercheur doit prendre en considération les aspects sécuritaires, notamment en minimisant le déplacement des détenus, et en prenant en compte le fardeau ou la charge de travail pour le personnel correctionnel (Appelbaum, 2008; Wakai et al., 2009). Pour y arriver, Rossi et al. (2004) suggèrent d'intégrer, à différents degrés, les parties prenantes dans l'élaboration du devis et d'ainsi tenir compte de leur point de vue quant à la faisabilité des approches et méthodes envisagées, de leurs besoins et préoccupations, et ce, toujours en tenant compte de la réalité du milieu carcéral (Fox et al., 2011; Vanderhoff, Jeglic, & Donovan, 2011; Welsh & Zajac, 2004). L'équipe d'Apa (2012) pousse encore plus loin l'idée de concertation en allant jusqu'à rencontrer le comité de détenus de l'établissement où ils réalisent leur projet. En somme, concilier sécurité et réinsertion sociale relève du défi, et la recherche, bien qu'elle s'inscrive dans cette volonté établie de réinsertion sociale, doit prioritairement respecter toutes les considérations sécuritaires.

Au moment d'élaborer le devis de recherche, l'ÉR a impliqué le MSP, afin de connaître les préoccupations et les besoins face à la démarche d'évaluation, mais plus particulièrement afin de valider la faisabilité du projet dans le respect des règles de sécurité. Au moment d'amorcer le recrutement des participants du volet quantitatif et la collecte de données, une rencontre d'accueil fut réalisée afin qu'un agent de probation explique le fonctionnement de l'établissement et les comportements attendus des chercheurs. L'agent en présence a également escorté l'ÉR dans ses premiers déplacements. Un guide (Guide pour les employés civils et les bénévoles, document interne) fut remis à tous les membres de l'équipe. Il est à noter que l'ensemble de ces mesures (rencontre d'accueil, lecture du guide, escorte lors des premières visites) fut répété à chaque fois qu'un nouvel assistant intégrait l'ÉR. Afin de respecter la sécurité, tout en préservant la confidentialité, l'ÉR a favorisé certaines mesures (utilisation d'un bouton panique, utilisation de locaux vitrés) pour éviter qu'une tierce personne (agent correctionnel ou de probation) n'ait à assister à l'entretien. Il fut convenu, dans les deux milieux, qu'un

agent correctionnel devait toujours se trouver à proximité du lieu de rencontre (lire dans le même secteur), sans quoi la tenue de l'entretien ne pouvait avoir lieu. Il est donc arrivé à plusieurs reprises qu'en raison d'un manque d'effectif, l'ÉR ne puisse réaliser les entretiens au moment prévu. L'ÉR a également suivi assidument les règles des établissements quant aux déplacements des détenus en s'adressant d'abord aux agents pour que soit convoqué le participant, et en avisant l'agent (à l'ÉDTR) ou directement le secteur de provenance du détenu (à l'ÉDQ) lorsque l'entretien était terminé et ainsi signifier le déplacement du détenu. Il va sans dire que l'ÉR s'est également soumise à toutes les règles en vigueur pour les visiteurs concernant notamment le matériel proscrit dans les établissements (cellulaire, médicaments, etc.). Pour le volet qualitatif, auquel participèrent des détenus ainsi que des membres du personnel de l'ÉDQ, des autorisations spéciales provenant de la direction ont été nécessaires pour qu'une enregistreuse numérique puisse être utilisée et transportée à l'intérieur des murs.

Percer l'institution totalitaire via une approche collaborative en recherche.

Le milieu carcéral est considéré comme une institution totalitaire (Ben-David, 1992; Denzin, 1968; Kolstad, 1996; Megargee, 1995; Wenk & Moos, 1972) puisqu'il s'agit d'un « lieu de résidence et de travail où un grand nombre d'individus placés dans la même situation, coupés du monde extérieur pour une période relativement longue, mènent une vie recluse dont les modalités sont explicitement et minutieusement réglées » (Goffman, 1968, p. 41). La prison a d'ailleurs longtemps été perçue comme une « boîte noire » en raison même de son inaccessibilité pour les chercheurs (Palermo, 2011). Il est établi que les institutions totalitaires créent leur propre ordre civil et moral (Denzin, 1968). De ce fait, les activités y sont organisées selon un programme strict et un ensemble explicite de règles (Vacheret & Lemire, 2007). Le chercheur qui réalise une recherche en milieu carcéral doit donc être très respectueux de ce système, sensible aux règles explicites et implicites, et surtout, faire preuve d'une très grande flexibilité et capacité d'adaptation. Il doit travailler dans une approche collaborative où chacun s'engage selon ses intérêts, mais en se laissant imprégner par la perspective et la réalité des uns et des autres (Desgagné & Bednarz, 2005), et ainsi, respecter les changements soudains qu'entraînent les impondérables du milieu (désorganisation de la population, alarmes incendies, transfert de détenu, surpopulation, manque d'effectifs, audiences reportées) qui influencent et parfois déterminent le déroulement des activités. Trulson, Marquart, et Mullings (2004) ont élaboré une liste de 10 éléments à mettre en pratique pour favoriser l'acceptation et le bon déroulement d'un projet par le milieu carcéral. Parmi ceux-ci, quatre visent précisément à respecter la structure du milieu : ponctualité et régularité; présence au moment opportun pour l'établissement; respect des consignes, même celles qui n'apparaissent pas fondées; et discrétion. Dans le cadre de la présente recherche, le respect de ces règles a certainement contribué à ce que les milieux carcéraux se soient toujours montrés accueillants envers l'ÉR.

L'ÉR a mis en pratique ces éléments notamment en tentant d'être, dans la mesure du possible, constante dans ses visites en favorisant les mêmes journées

et les mêmes plages horaires pour se présenter à l'établissement. De plus, les contraintes imposées par l'établissement pour rencontrer les détenus du GE furent respectées à la lettre. En effet, l'ÉR devait se soumettre sans négociation à l'horaire des détenus participants au programme, constitué d'une alternance entre des périodes scolaires et thérapeutiques, en ne réalisant ses entretiens qu'uniquement pendant les périodes scolaires, à condition qu'il n'y ait pas d'examen importants, de comparutions, de rencontres avec d'autres intervenants de la prison, ou autres imprévus. Le déroulement de la journée à l'établissement était donc très difficile à prévoir puisqu'à chaque fois, les assistants devaient se présenter sur place pour évaluer la disponibilité des détenus. À plusieurs reprises, ils ont dû se résigner à quitter l'établissement sans même avoir rencontré un seul participant. De plus, chacun des milieux a imposé ses propres règles quant à la circulation à l'intérieur des murs. Pour l'un d'eux, les membres de l'équipe ont été l'objet d'enquête de sécurité de niveau élevé, ce qui leur permit d'obtenir une carte de visiteurs les autorisant à circuler seuls dans l'établissement. Malgré ce privilège accordé, et un avis général adressé à tous les membres du personnel à l'effet que les membres de l'ÉR circulaient seuls dans l'établissement, il est arrivé à plusieurs reprises que des agents ou autres membres du personnel les interceptent pour s'assurer de la validité de leurs droits d'accès. Il était alors impératif de ne pas s'offusquer d'une telle intervention, qui est inhérente au mandat sécuritaire, mais bien de la voir comme une opportunité de créer un contact et de présenter le projet. Dans l'autre milieu, les membres de l'équipe devaient être escortés dans tous leurs déplacements, ce qui n'était pas sans alourdir le processus. Il est arrivé également à quelques reprises que les membres de l'ÉR ont dû se soumettre à des fouilles impromptues. Finalement, la discrétion, qui passe entre autres par le respect strict d'un code (vêtements, coiffure, maquillage et bijoux sobres) et l'adoption d'un ton calme ont été prônés par l'ÉR.

Pour percer le mur de l'institution et créer une passerelle, le chercheur doit impérativement établir un lien étroit avec un agent de liaison du milieu (Wakai et al., 2009) ou, selon l'approche collaborative (O'Sullivan, 2004), avec un « acteur compétent » qui vit les événements de l'intérieur, qui connaît les considérations techniques et morales du milieu (Desgagné, Bednarz, Couture, Poirier, & Lebuis, 2001). Cet agent devient le relationniste du chercheur en le guidant à travers toutes les subtilités du milieu, lui permettant d'éviter de commettre des bévues pouvant parfois être fatales à la réalisation du projet (Hamel, Cousineau, & Vézina, 2008; Megargee, 1995). Il permet également de gagner la confiance et la collaboration du personnel de la prison et donne une certaine légitimité au projet (Trulson et al., 2004). Dans une perspective la plus inclusive et compréhensive possible, Apa et al. (2012) estiment que, selon la nature du projet, le rôle d'agent de liaison peut être tenu par un détenu, respecté de ses pairs. Trulson et al. proposent différentes astuces pour entretenir cette relation si précieuse au bon déroulement du projet : organiser des activités informelles, participer à des activités hors établissement, remercier régulièrement l'agent de liaison.

Dans le cadre de cette recherche, l'agent de liaison a occupé une place centrale, et ce, tout au long du processus, de l'élaboration du devis à la diffusion

des résultats. Afin de mobiliser cet acteur clé, des stratégies ont été privilégiées : rencontres téléphoniques de suivi sur une base régulière, diners informels pour connaître la perception des agentes de liaison face au déroulement de la recherche, cartes de souhaits et petites attentions particulières à l'occasion de Noël pour témoigner de notre appréciation, invitation de l'agent de liaison de l'ÉDQ à titre de présentatrice dans différentes conférences lors de colloque/congrès, mention régulière de la contribution remarquable de chacun dans les conférences et événements publics, et remerciements systématiques dans les bulletins trimestriels faisant état de l'avancement des travaux (publiés tous les trois mois). Ces marques de respect ont certainement contribué à maintenir leur enthousiasme tout au long du processus et face à la poursuite ultérieure du projet de recherche² et leur implication active en vue de l'atteinte des objectifs.

Au-delà des agents correctionnels et de l'agent de liaison, l'ensemble du personnel de la prison doit être impliqué dans le processus de collecte de données. Pour assurer le bon déroulement de leur étude, [Apa et al. \(2012\)](#) ont identifié quatre différents groupes avec qui établir des relations de collégialité : le personnel administratif, le personnel soignant, les responsables de la sécurité, et les détenus, alors que d'autres, à l'instar de [Byrne \(2005\)](#), ont ciblé les administrateurs, les civils, et les détenus. Quelle que soit la taxonomie retenue, les besoins des différents groupes sont les mêmes : obtenir de l'information sur les buts, la méthode, les résultats, l'utilisation des données du projet. La mise en place d'un comité consultatif permet de répondre à l'ensemble de ces besoins, dont certains qui sont propres aux travaux de recherche qui sont réalisés dans les milieux « culturellement différents », tout en donnant aux représentants de ces divers groupes l'occasion de s'impliquer réellement dans la démarche de recherche ([Fletcher, 2003](#)). La poursuite d'un objectif commun est le fondement d'une telle démarche collaborative ([Garant & Lavoie, 1997](#)).

Dans le cadre du projet à l'étude, l'ensemble des partenaires collabore au processus de recherche, et ce, depuis le tout début. Ils ont été notamment questionnés par rapport à leurs propres besoins face à la démarche d'évaluation, leurs préoccupations, craintes, mais également sur les particularités du devis envisagé. Par la suite, des visites ponctuelles dans les différents secteurs de la prison et au CRDQ et l'envoi de bilans trimestriels ont été mis en place pour maintenir ce lien et ce sentiment d'implication des partenaires. L'intérêt général suscité par le projet, l'accueil des assistants à leur arrivée dans les établissements, et les commentaires qu'on leur adressait portent l'ÉR à croire qu'elle est arrivée à créer cet esprit d'équipe et de faire en sorte que tous se sentent concernés.

Le code des détenus. La prison en tant qu'institution totalitaire serait entièrement déterminée par les relations humaines qui existent entre les gardiens et les détenus ([Vacheret & Lemire, 2007](#)). L'organisation de la prison fait effectivement en sorte que deux principaux groupes y cohabitent : l'autorité (le personnel de la prison) et les détenus ([Denzin, 1968](#); [Megargee, 1995](#)). À l'opposé de la visée sécuritaire préconisée par l'autorité se situe celle des détenus, soit d'amenuiser les difficultés liées à l'incarcération, telles que les frustrations et privations ([Schwartz,](#)

1973). Cette dichotomie crée un climat de « nous contre eux », c'est-à-dire le personnel de la prison d'un côté et la population carcérale de l'autre (Demuth, 1995).

Il est établi que le milieu carcéral fonctionne par le biais d'un « code des détenus », code régissant leurs croyances et valeurs (Rotter, McQuistion, Broner, & Steinbacher, 2005; Vacheret & Lemire, 2007). Le code des détenus assurerait une régulation au sein de la population carcérale (Hayner & Ash, 1939). Bien que ni officiel ni écrit, les détenus semblent adhérer intuitivement à ce code ou y sont rapidement « éduqués » par leurs codétenus (Demuth, 1995). Bien que les comportements valorisés par ce code puissent aider les détenus à s'adapter durant la période d'incarcération et faire office de mécanismes de survie dans un milieu hostile, ils entrent sérieusement en conflit avec les intentions thérapeutiques et interfèrent avec les initiatives de réinsertion (Rotter et al., 2005).

Le code des détenus suppose, entre autres, de ne pas frayer avec l'ennemi, de toujours s'en méfier, et surtout de rejeter tout ce qu'il représente (travail, autorité et réinsertion; Sykes & Messinger, 1960). Participer à un projet de recherche qui évalue une stratégie d'intervention peut donc être interprété comme une trahison du groupe de pairs au profit de « l'ennemi » et rendre les détenus réticents à se porter volontaires (Copes, 2012). Pour être respectueux et ne pas brusquer les participants potentiels, les intervenantes du CRDQ présentaient d'abord le projet aux nouveaux admis au programme en leur remettant une feuille d'information sur le projet (but, objectif, teneur de la participation attendue, etc.) et faisaient signer un formulaire d'autorisation de transmettre l'information, qui autorisait les membres de l'ÉR à aller rencontrer les détenus pour une première fois afin d'expliquer le projet. Lors de cette rencontre, les assistants se montraient rassurants sur la confidentialité, sur l'indépendance du projet face au système carcéral, sur l'utilisation qui sera faite des données recueillies, sur la diffusion des résultats, et ainsi de suite. Ils insistaient également sur le fait que les détenus n'étaient pas obligés de participer et que leur décision de participer, qu'elle soit positive ou négative, n'aurait aucune incidence sur leur passage au département spécialisé. Ces stratégies se sont avérées efficaces pour gagner la confiance des détenus et favoriser leur participation (Patenaude, 2004).

Une situation, récurrente, aurait pu être très nuisible au projet si ce n'eût été de la rigueur et du souci de maintenir le lien de confiance. Pour s'assurer du bon comportement des détenus en rencontre, la presque totalité des agents, une fois l'entretien terminé, s'enquerrait de son déroulement, et ce, en présence du participant. La réponse fournie devait alors être empreinte de diplomatie : rassurer l'agent face à la conduite du détenu tout en rassurant le détenu sur l'indépendance de la recherche et de la discrétion par rapport à ce qui s'est dit en rencontre. Une réponse trop détaillée ou tout simplement une mauvaise interprétation du détenu aurait pu être fatale à la réputation du chercheur auprès des détenus et, ultimement, à la réussite du projet.

Enjeux liés à la clientèle

Les défis rencontrés en lien avec la clientèle dans le cadre de ce projet se sont posés davantage au cours du recrutement des participants et de la collecte de données du volet quantitatif.

Consentement libre et éclairé. L'obtention d'un consentement libre et éclairé est un enjeu majeur pour toute recherche impliquant des populations vulnérables ou marginalisées telles que les détenus (Appelbaum, 2008; Hagan, 2010; Neuman, Wiegand, & Winterdyk, 2004). Le caractère « libre » du consentement, qui réfère essentiellement à son obtention dans un environnement libre de toute coercition, que cette coercition soit implicite ou explicite, peut être sérieusement compromis par les tenants et aboutissants du contexte carcéral (Edens, Epstein, Stiles, & Poythress, 2011; Wexler, 1990). Les détenus peuvent percevoir une contrainte induite (Goodwin, 2008) et croire, à tort, qu'un refus de participer affectera négativement leur trajectoire ou les décisions judiciaires (Moser et al., 2004). D'autres peuvent espérer que leur participation puisse jouer en leur faveur dans les démarches et les décisions judiciaires (Neuman et al., 2004). Aux États-Unis, le *Federal Regulation Code* autorise les chercheurs à fournir un certificat attestant la participation du détenu à une étude, mais la mention « Can not be used in parole review » doit y apparaître pour des raisons éthiques évidentes : la création de faux espoirs et le respect de l'anonymat (Trestman, 2005). À l'inverse, d'autres peuvent refuser de participer en craignant que cela ne leur nuise en raison du contenu sensible abordé dans les entretiens (Hagan, 2010; Kraska & Neuman, 2012). Dans tous les cas, le caractère volontaire de la participation est menacé (DuVal & Salmon, 2004).

Certaines caractéristiques de la clientèle à l'étude, dont la grande prévalence de troubles concomitants et le faible niveau d'éducation, peuvent quant à elles limiter la possibilité de donner un consentement éclairé (Goodwin, 2008). Le portrait de la clientèle carcérale dressé par Giroux (2011) montre qu'environ 60 % des détenus n'ont pas complété leurs études secondaires. Ainsi, les participants potentiels peuvent éprouver de la difficulté à peser les pour et les contres de leur participation à un projet de recherche (DeMatteo, Filone, & LaDuke, 2011).

Il est primordial que les chercheurs en milieu carcéral soient à l'affût et respectueux de ces particularités. Dans le cadre de la présente étude, différentes mesures ont été mises en place pour s'assurer du caractère « libre et éclairé » des consentements obtenus tel que proposé par la littérature : formulaire de consentement assez long et détaillé pour comprendre le déroulement du projet et utilisant un langage clair et compréhensible (Bachman & Schutt, 2012; Wexler, 1990); explications détaillées sur la nature des dangers et des bénéfices possibles de leur participation; rappels fréquents de l'indépendance de l'équipe de recherche (Maxfield & Babbie, 2012); validation de la compréhension du participant et remise de documents explicatifs (McShane & Williams, 2008). Trois instances (le Comité d'éthique de la recherche en toxicomanie (CERT), le comité d'éthique de la recherche avec des êtres humains de l'Université du Québec à Trois-Rivières [UQTR], et la direction de la recherche du MSP) ont d'ailleurs étudié puis approuvé le projet avant qu'il ne soit mis en œuvre. L'ÉR estime que ces mesures furent efficaces, notamment pour le recrutement des participants du GE, puisque 98,8 % des nouveaux admis ont accepté de rencontrer un agent de recherche (un seul a refusé prétextant un malaise en rencontre individuelle et ne pas aimer parler

de lui) puis, par la suite, 96 % des détenus rencontrés ont accepté de participer au projet, les autres ($n = 3$) faisant valoir un manque d'intérêt ($n = 1$), un manque de temps ($n = 1$), ou encore le fait que le programme s'annonçait suffisamment éprouvant et qu'il préférerait s'y consacrer entièrement ($n = 1$). Pour le GT, compte tenu de la méthode de recrutement, il est impossible de connaître le taux de refus puisque seulement les personnes intéressées se sont manifestées pour participer au projet. Au moment de signer le formulaire de consentement, aucun refus n'a été recensé.

Certains comités d'éthique vont plus loin encore. Ainsi, le Columbia University Institutional Review Board, exige que le protocole du projet soit révisé par les avocats des détenus participants (Apa et al., 2012). D'autres comités incluent même des détenus parmi leurs membres (Wakai et al., 2009). Par le passé, des dérapages ont causé des préjudices aux détenus, notamment via l'expérimentation de différents produits chimiques, médicaux, ou technologiques (Kalmbach & Lyons, 2003; McShane & Williams, 2008; Megargee, 1995; Wexler, 1990). On estime qu'au début du siècle dernier, 85 % des essais cliniques de médicaments étaient conduits auprès de détenus (Hoffman, 2000) :

Prisoners make splendid laboratory animals. Healthy, relatively free of alcohol and drugs, with regulated diets, they are captives, unlikely to wander off and be lost to both treatment and control groups, and they are under sufficient pressure of adversity to "volunteer." (Mills & Morris, 1974, p. 60)

Les nombreux abus du passé ont fait en sorte que désormais, la population carcérale constitue un groupe surprotégé et très difficile d'accès (Byrne, 2005; Hornblum, 1997; Moser et al., 2004; Wakai et al., 2009).

Les limites de la confidentialité. La clientèle carcérale entretient un rapport particulier avec la question de la confidentialité, puisqu'un bris de cet ordre peut s'avérer lourd de conséquences pour elle (Bourdon & Trottier, 2012). Appelbaum et son équipe (2008) ont réuni une vingtaine de personnes assumant différents rôles dans le milieu carcéral pour réfléchir sur les barrières entravant la recherche en santé mentale en contexte carcéral. Une des barrières identifiées était la difficulté à assurer la confidentialité puisque tous connaissent la nature de la recherche et les détenus qui rencontrent les chercheurs. Vanderhoff et al. (2011) estiment que l'incarcération induit nécessairement une diminution significative du respect des droits à la vie privée et à la confidentialité des détenus.

L'enjeu de la confidentialité peut également se présenter en raison du caractère des confidences qui sont recueillies dans le cadre de la recherche (Kempf, 1990). Tout comme les cliniciens, le chercheur en milieu carcéral peut se voir confier des éléments qui peuvent l'amener à se questionner sur la possibilité/nécessité de briser la confidentialité. Zinger, Wichmann, et Gendreau (2001) estiment que garantir la confidentialité de façon immuable dans un contexte où il est fort probable de recevoir des propos délicats est une atteinte à la dignité des participants. Il est alors impératif pour le chercheur de bien établir les limites à l'intérieur desquelles il est en mesure de préserver la confidentialité, notamment lors de la signature du formulaire de consentement (Kalmbach & Lyons, 2003).

D'autres situations, référant au « syndrome des mains sales » (Klockars, 1979) ou au « savoir coupable » (Fetterman, 1989), peuvent également embarrasser le chercheur par rapport à la confidentialité. Ce dernier peut être témoin ou se voir confier des éléments qui l'impliquent indirectement dans des activités illégales ou qui, à son sens, peuvent laisser croire qu'il en est complice s'il se tait.

Au début de chacune des rencontres, les participants se voyaient rappeler les limites de la confidentialité qui figuraient au formulaire de consentement et qui seraient appliquées par l'ÉR : si la sécurité du participant ou celle d'une tierce personne était compromise, l'assistant avait le devoir d'en aviser les agents de l'établissement. Lors d'entretiens, il est arrivé qu'un assistant ait été témoin d'une transaction de drogue entre un visiteur et un détenu, que plusieurs détenus confient consommer des drogues entre les murs ou encore qu'un détenu profère des menaces à l'intention d'un autre. Dans tous les cas, l'équipe de recherche s'est questionnée, parfois en se tournant vers les comités éthiques, à savoir quelle conduite adopter, toujours en mettant dans la balance décisionnelle en premier lieu l'intégrité et la sécurité (des détenus, de l'établissement, du chercheur) et la poursuite du projet. Cela dit, il est établi que des situations particulières requièrent des limites plus larges avant de briser la confidentialité (Appelbaum, 2005 ; Cohen & Gerbasi, 2005) et nécessitent le bon jugement du clinicien ou du chercheur (Pinta, 2009). À titre d'exemple, des préservatifs sont distribués aux détenus bien que les relations sexuelles entre eux soient interdites et de l'eau de javel³ est accessible pour la stérilisation du matériel d'injection, pratique également proscrite (Thomas, 2005). Donc, des situations pourtant non permises sont tolérées puisqu'elles ne mettent pas en jeu la sécurité d'autrui ni celle de l'établissement.

Attrition de l'échantillon. Si les caractéristiques de la population à l'étude peuvent compromettre l'obtention d'un consentement libre et éclairé, elles représentent également une menace au retraçage et à la rétention des participants dans l'échantillon, qui plus est lorsque la période suite à la libération fait partie du devis (Lobmaier, Kunoe, & Waal, 2010). Les détenus participants à des projets de recherche (et cela est d'autant plus vrai lorsque les personnes sont prévenues⁴) présentent un taux d'attrition exceptionnellement élevé en raison de différents facteurs (transfert, libération, comparution en cour, isolement, grande vulnérabilité à la rechute, difficulté à être joignables, perte d'intérêt vis-à-vis de la recherche, situations précaires à la sortie de prison) (Lobmaier et al., 2010; Wakai et al., 2009). Lösel (2001) estime que les taux d'attrition pour des projets impliquant une population carcérale sont, dans les meilleurs des cas de 10 %, de 50 % dans les pires, et typiquement de 25 %.

Une littérature relativement nouvelle a émergé au cours des dernières années concernant le retraçage de la clientèle « difficile à rejoindre » ou « population cachée », telles que les personnes judiciairisées non captives (Jacques & Wright, 2008) et les personnes dépendantes aux SPA (Kelly, 2010; Miller & Sonderlund, 2010; Peterson et al., 2008). Dans le cas qui nous concerne, des stratégies, dites « de routine » dans les devis de recherche longitudinaux (Smith Fowler, Aubry, & Smith, 2004), sont appliquées. Parmi celles-ci, amasser le plus d'informations et

coordonnées de base et remettre une carte d'affaires aux participants, sur laquelle apparaît le numéro de téléphone (sans frais) et l'adresse courriel de l'équipe a été des stratégies adoptées (McKenzie, Tulsy, Long, Chesney, & Moss, 1999). Une technique classique fortement recommandée par Jacques et Wright (2008) consiste à privilégier que ce soit la même personne qui entretienne les différents contacts à travers le temps avec les participants, ce qui favorise la relation de confiance et assure une plus grande validité des résultats. Dans la mesure du possible et en fonction des contingences propres à la recherche universitaire qui doit favoriser la formation d'étudiants dont le passage dans l'équipe est plus ou moins long selon les cas, cette stratégie est privilégiée. La plus grande stabilité des assistants qui ont réalisé les entretiens pour le GE (95 % ont été rencontrés par la même assistante aux trois temps de mesure contre seulement 14 % dans le cas du GT) influence certainement le taux d'attrition, nettement meilleur pour le GE au dernier temps de mesure (19 % versus 39 %).

Des techniques collatérales (Smith Fowler et al., 2004) sont également appliquées pour retracer les participants à l'étude. Pensons à des autorisations de communiquer avec d'autres instances (MSP, MESS) pour obtenir de nouvelles coordonnées, l'autorisation de communiquer avec des membres de la famille et/ou amis, de les contacter via les réseaux sociaux, et ainsi de suite. La stratégie qui s'avère la plus efficace dans le cadre de ce projet est celle de demander l'autorisation de communiquer avec l'agent de probation des participants pour obtenir leurs nouvelles coordonnées, plusieurs d'entre eux se trouvant en probation avec suivi au troisième temps de l'étude.

D'autres techniques, de type relationnel, favorisent également la rétention : (a) les caractéristiques des intervieweurs, (b) la relation entre l'interviewer et le participant, et (c) la motivation du participant (Smith Fowler et al., 2004). Une sélection rigoureuse des interviewers a été mise en place, selon des critères précis : être à l'aise avec une population délinquante captive; être ou accepter d'être formé spécifiquement à la conduite d'entretien de recherche en milieu carcéral; être conscient et au fait des particularités culturelles et sociales des répondants; être respectueux et à l'écoute; être calme; avoir une tenue convenable (Cohen et al., 1993; McKenzie et al., 1999). La recherche étant fondée sur des interactions sociales, certaines caractéristiques de l'interviewer, dont le sexe, sont susceptibles d'affecter le comportement des participants (Reid, 2005). Comme le bassin d'assistants de recherche en psychoéducation, en psychologie, et en criminologie est largement composé de femmes, il va sans dire que la gent féminine est surreprésentée dans l'équipe. La compensation financière de 40 \$ remise au troisième temps de mesure (T2) aux participants qui ne sont plus détenus est l'un des moyens utilisés dans ce projet pour maintenir leur motivation à participer. En regard de la situation de précarité dans laquelle la plupart se retrouvent à la sortie de prison, cette compensation répond à un réel besoin de la population à l'étude et peut, entre autres, couvrir les dépenses reliées au déplacement vers le lieu de rencontre et les frais connexes. Jacques et Wright (2008) estiment que la compensation financière, même modeste, est inévitable auprès d'une clientèle criminelle. Plus encore, cette

pratique est désormais prescrite par les règles éthiques si des désagréments sont présents pour le participant ou s'il ne retire pas de bénéfice autre à participer à la recherche. Pourtant, des détenus rencontrés ont affirmé tirer leur satisfaction à participer du simple fait d'aider d'autres détenus et ainsi, rendre leur « temps » en détention profitable. Quelques-uns ont d'ailleurs choisi de faire don de leur compensation à une œuvre de charité.

Toujours dans le but de minimiser l'attrition de l'échantillon au T2, l'utilisation de l'entretien téléphonique, en acheminant préalablement (par la poste, par courriel, par personnes interposées) des documents nécessaires à la réalisation de l'entretien, facilite grandement la rétention des participants. Il est effectivement difficile pour plusieurs participants de se déplacer (aucun moyen de transport, emplois précaires aux horaires variables, etc.) et aussi ardu de trouver des endroits à la fois sécuritaires et garants de la confidentialité où réaliser les entretiens en personne.

Enfin, d'autres motifs expliquent l'attrition de l'échantillon : ne pas être en mesure de rejoindre le participant en raison de changement de coordonnées, aucun retour d'appel dans le cas où un message était laissé à un proche, refus de poursuivre, de nombreux rendez-vous manqués qui laissent croire à un désintérêt, entrée en thérapie et même le décès d'un participant.

Enjeux liés au programme évalué

Ces défis furent rencontrés par l'ÉR particulièrement au moment d'élaborer le devis de recherche ainsi que dans l'analyse des résultats qualitatifs.

Évaluer un programme dans lequel trois ministères sont impliqués. Une particularité du projet à l'étude est qu'il évalue un programme issu d'une concertation entre trois ministères puisque le MELS, le MSSS, et le MSP ont arrimé leur mandat respectif en créant ce programme unique. Les partenaires sont tous enthousiastes face au programme et se disent concernés par la réalité et le point de vue des autres, mais dans les faits, le déroulement des activités du programme semble se réaliser en vase clos : le MSP s'occupe du volet sécuritaire, le MSSS du volet thérapeutique, et le MELS du volet scolaire. C'est là le défi d'une recherche participative, soit celui de dépasser la simple coopération, qui consiste essentiellement à un arrimage d'univers qui restent relativement indépendants, pour arriver à une réelle collaboration, qui induit l'émergence d'un monde et d'un langage partagé (Leclercq & Varga, 2012). Afin de rapprocher les différentes parties prenantes, au-delà de ce qui existait antérieurement, la présente recherche a mis en place plusieurs stratégies. Dès le début, une rencontre réunissant deux partenaires (MSP, MSSS) a eu lieu afin de discuter des besoins en lien avec la recherche et des stratégies à privilégier pour répondre aux besoins. Lors de la rédaction du devis, les agentes de liaison ont été consultées sur des dimensions très précises qui les concernaient particulièrement, notamment en lien avec la faisabilité du protocole. Des formations (sur les instruments), la diffusion de bulletins trimestriels (faisant état non seulement des statistiques, mais également de cet esprit collaboratif), et des présentations de résultats préliminaires communes lors de colloques ont

également permis le maintien de cet esprit collaboratif. Invité à toutes les rencontres, le MELS, plus concerné par les résultats que par le processus de recherche, s'est impliqué dans les rencontres de partage de résultats. Cependant, tout comme pour les autres acteurs, il a reçu fidèlement les bulletins d'informations diffusés tous les trois mois.

La théorie du programme et les critères d'efficacité. Il est reconnu que la prise en considération de la théorie d'un programme est primordiale pour formuler et prioriser les questions de recherche, pour élaborer le devis de recherche, et, ultimement, pour interpréter les résultats (Bickman, 1987; Chen & Rossi, 1980). Trop souvent, les évaluateurs ne s'y attardent pas suffisamment avant d'élaborer leur projet, présupposant qu'elle est clairement établie et univoque (Donaldson, Christie, & Mark, 2009). Or, il n'est pas rare que la théorie du programme soit implicite, peu détaillée dans les documents officiels du programme, ou que les parties prenantes n'en aient pas toutes la même conception (Chen, 2005; Funnell & Rogers, 2011; Rossi et al., 2004). La source des conflits entre les parties prenantes origine souvent de valeurs politiques et d'idéologies parfois difficilement conciliables, même avec le devis de recherche le plus compréhensif et respectueux de chacun (Rossi et al., 2004). Dans le cas qui nous concerne, une différence majeure quant à la philosophie d'intervention en regard de la consommation de SPA oppose jusqu'à un certain point deux des partenaires : l'ÉDQ prône l'abstinence alors que le CRDQ croit en la réduction des méfaits (Brisson, 1997). Malgré les flous définitionnels et conceptuels de l'approche de réduction des méfaits, nous adhérons à l'idée qu'il faille bien séparer les approches selon leurs objectifs particuliers et leurs actions distinctes (Gillet & Brochu, 2005). Ainsi, ces deux philosophies soutiennent des conceptions de la réussite d'un programme d'intervention en toxicomanie tout aussi différentes. Si les parties qui sont au cœur du dispositif ne présentent pas un niveau d'accord substantiel concernant la mission, les buts, et autres issues du programme, l'évaluation se complexifie. Cette situation peut avoir un impact important sur l'interprétation des résultats, mais également sur la diffusion/présentation des résultats aux partenaires. La recherche collaborative implique par ailleurs l'engagement dans une démarche de coconstruction de savoirs et l'élaboration conjointe d'une compréhension de l'objet de la recherche (Portelance & Giroux, 2009), la dualité des perspectives favorisant les échanges et la réflexion (Garant & Lavoie, 1997). Nous avons donc dû arriver à une description articulée et explicite des conceptions, des hypothèses et des attentes qui constituent le rationnel du fonctionnement du programme et s'assurer qu'il est partagé par tous (Rossi & Lipsey, 1999). Notre stratégie était simple : la corédaction d'un article avec les partenaires dans un numéro du journal de l'équipe de recherche RISQ (RISQ-INFO) et d'un chapitre de livre. Ces deux démarches ponctuées de plusieurs allers-retours ont permis de travailler à l'adhésion des partenaires à une définition commune du programme.

Lorsque l'on aborde des questions de recherche criminologique, on se retrouve souvent face à des phénomènes difficilement quantifiables, par exemple,

la réinsertion sociale, ce qui rend la tâche d'opérationnaliser des indicateurs objectivement mesurables parfois difficile. On peut cependant établir une série de concepts permettant de décrire ces phénomènes, en choisir un certain nombre, et concevoir des mesures permettant de les évaluer (Legault-Mercier & St-Pierre, 2011). Tout comme pour la théorie du programme, il importe d'inclure les parties prenantes dans l'établissement des critères de réussites (Funnell & Rogers, 2011). Dans son cas, l'équipe de recherche s'est inspirée des indicateurs qu'ont élaborés les SCQ en regard des différents facteurs de risque liés aux comportements criminels en les croisant avec l'approche de la réduction des méfaits, prônée par l'autre partenaire (CRDQ). Ainsi, le fait de consommer ou non une drogue ne suffisant pas pour mesurer les changements de comportements, on s'intéressera à l'amélioration de la situation, la diminution des conséquences négatives liées à la consommation, et ainsi de suite (Fallu & Brisson, 2013).

Enjeux liés aux devis de recherche : la formation d'un groupe de comparaison

Ces enjeux furent rencontrés dans l'élaboration du devis de recherche en lien avec le volet quantitatif.

À l'ère des données probantes, on considère souvent les devis expérimentaux randomisés comme étant « l'étalon d'or » de la recherche (Lafortune, Meilleur, & Blanchard, 2009; Rossi et al., 2004). Or, l'application de tels devis dans le cadre d'évaluation de programme n'est pas possible dans tous les milieux (Bachman & Schutt, 2012), particulièrement dans un contexte judiciaire et criminologique (Heck & Roussell, 2007). Dans ce contexte, des enjeux pratiques, administratifs, légaux, et éthiques empêchent souvent l'utilisation d'un devis expérimental (Goodwin, 2008; Maxfield & Babbie, 2012). Larney et Martire (2010) considèrent qu'en plus de ne pas être nécessaire, l'utilisation de devis randomisés dans le contexte d'une évaluation de programme en milieu carcéral est éthiquement non recommandée, notamment en raison de l'incompatibilité entre les problèmes de type criminologique et la logique expérimentale de l'assignation aléatoire des sujets au groupe témoin ou de traitement (Lafortune et al., 2009). C'est pour cette raison que les chercheurs dans le domaine de la criminologie se tournent dans la plupart des cas vers un devis quasi expérimental (McShane & Williams 2008). Le devis quasi expérimental demeure la meilleure alternative à un devis expérimental pour maximiser la validité (Bachman & Schutt, 2003) lorsque l'utilisation du devis expérimental est impossible, difficile, ou tout simplement inappropriée (Funnell & Rogers, 2011; Kraska & Neuman, 2012; Neuman et al., 2004). L'enjeu majeur face à ce type de devis demeure la question de l'équivalence des groupes (Rossi et al., 2004). Plus les groupes sont similaires, particulièrement quant aux caractéristiques personnelles en lien avec les interventions du programme, plus on peut être confiant face aux résultats (Bachman & Schutt, 2012).

Tout d'abord, les participants du GT sont recrutés à ÉDTR. Recourir à la population carcérale d'une autre région permet de contourner l'obstacle éthique que présente l'approche évaluative centrée sur les effets, soit de soustraire une partie

de la population à une intervention pourtant requise par son état (Haccoun & McDuff, 2009; Newman & Brown, 1996). Le fait d'avoir le GT et le GE dans des établissements différents a également prévenu la contamination qui pourrait survenir si les deux groupes étaient issus du même établissement, car les établissements québécois ne sont pas suffisamment grands pour permettre une frontière étanche entre des GE et GT recrutés au même endroit. Pour s'assurer que les participants du GT correspondent en tout point aux participants du GE, une sélection stratégique des pavillons de l'ÉDTR où le recrutement se déroule, une évaluation du dossier des détenus intéressés par la conseillère en milieu carcéral, et une évaluation du niveau de sévérité de la consommation par les assistants de recherche ont été mises en place. Ces mesures permettent de s'assurer que les détenus du GT répondent à l'ensemble des critères d'inclusion qui feraient en sorte que, si une telle initiative de traitement existait dans leur région, ils y seraient éligibles.

DISCUSSION : LES FACTEURS FAVORISANT LA RECHERCHE ÉVALUATIVE EN MILIEU CARCÉRAL

Conduire un projet de recherche en milieu carcéral comporte un lot important d'enjeux. Toutefois, il est possible de mettre certaines mesures en place pour arriver à surmonter ces défis ou du moins, à en amenuiser les effets sur la démarche évaluative.

L'expérience vécue dans le cadre de cette recherche porte à croire que les enjeux liés au milieu sont les plus contraignants, particulièrement en regard de la collecte de données, et malheureusement ceux sur lesquels l'ÉR a le moins de pouvoir. Malgré tout, le bon vouloir du chercheur, la structure organisationnelle, le cadre, et le mandat sécuritaire demeurent immuables, et le chercheur doit apprendre à composer avec ces contraintes plutôt que de les contourner. Toutefois, certains moyens, de nature relationnelle, peuvent faire en sorte de minimiser l'impact de ces contraintes sur la démarche évaluative. Essentiellement, le chercheur doit faire preuve d'une très grande capacité d'adaptation et d'un grand respect du milieu qui lui ouvre ses portes. Le meilleur moyen demeure celui de s'allier les gens du milieu qui eux le connaissent et y naviguent tous les jours :

- Que ce soit au moment d'élaborer le devis de recherche, de le mettre en action, d'analyser les résultats, ou encore de les diffuser, il est primordial que le chercheur mette à contribution l'ensemble des parties prenantes. Considérer et respecter la réalité de chacune de ces personnes ou entités et en tenir compte tout au long du processus peut s'avérer garant de leur collaboration.
- Le lien qu'établira le chercheur avec le personnel de l'établissement, particulièrement avec les agents correctionnels, est primordial. En communiquant ouvertement, avec compréhension et respect, le chercheur s'assure ainsi des alliés qui lui seront précieux tout au long du projet.
- Le chercheur doit se rappeler que, souvent, le succès de tels projets repose sur des initiatives personnelles, sur des personnes qui croient en lui

et en son projet et qui les portent dans le milieu. À cet effet, s'allier à un agent de liaison légitime, reconnu, et respecté dans le milieu est crucial.

En ce qui concerne les défis liés à la clientèle, les moyens dont dispose le chercheur sont de deux ordres : techniques et relationnels. L'enjeu majeur reposant sur l'établissement d'une relation de confiance entre le chercheur et les participants, les aptitudes relationnelles du chercheur deviennent primordiales :

- Différentes techniques reconnues existent pour minimiser l'attrition de l'échantillon (Smith Fowler et al., 2004). Pour faire face aux caractéristiques tout aussi nombreuses que particulières de la clientèle carcérale, il convient d'en combiner plusieurs et, même, d'user de créativité pour en mettre au point de nouvelles.
- Gagner la confiance des participants en se montrant rassurant, franc et en prenant le temps d'expliquer les tenants et aboutissants du projet est la seule façon de s'assurer de la collaboration des détenus et, ainsi, garantir une certaine validité aux résultats. De notre expérience, une fois leur confiance gagnée, les détenus se montrent d'une générosité remarquable.

Finalement, les défis liés au programme à l'étude et au devis de recherche préconisé interpellent principalement les aptitudes du chercheur qui se doit de composer avec toutes les contraintes (du milieu, de la clientèle) dans l'élaboration du devis et son implantation. Dans ce contexte, l'approche participative, où les chercheurs travaillent en partenariat avec les utilisateurs de la recherche, s'avère forte utile puisqu'elle implique la collaboration avec ceux qui sont affectés par le sujet étudié :

- Le milieu carcéral et la clientèle qu'il dessert présentent des caractéristiques très particulières auxquelles le chercheur doit être sensible. Tout en étant créatif, il se doit d'être rigoureux et de considérer ces particularités dans ses choix méthodologiques pour arriver à élaborer et implanter le devis de recherche qui soit le plus rigoureux possible.

En somme, être pourvu d'une grande capacité d'adaptation et d'ouverture face aux changements, être créatif, rigoureux, toujours conscient de la portée de chacune de ses actions, compréhensif face au milieu et aux acteurs, mais surtout, entretenir des relations empreintes de respect sont les atouts essentiels pour tout chercheur désireux de réaliser avec succès un projet de recherche en contexte carcéral.

CONCLUSION

Afin de favoriser la réinsertion sociale des personnes incarcérées, il est impératif que des programmes efficaces leur soient offerts. Or, peu de programmes offerts en milieu carcéral font l'objet d'évaluation, tant de leur implantation que de leurs

effets. L'évaluation de programme est effectivement une pratique encore trop peu exercée dans l'appareil gouvernemental en général et particulièrement au sein des services correctionnels. La structure du système carcéral impose en effet des contraintes sociales, politiques, et organisationnelles qui rendent la démarche d'évaluation de programme difficile et risquée. Bien que parsemée d'embûches, une démarche d'évaluation en contexte carcéral demeure réalisable, à condition de mettre en place certaines mesures. L'objectif de cet article était de dresser un portrait des différents défis pouvant se présenter aux chercheurs intéressés par le milieu carcéral ainsi que d'illustrer de quelle façon une ÉR les a appréhendés et surmontés dans le cadre de sa propre démarche évaluative. La vigilance face à ces défis doit demeurer prioritaire tout au long de la démarche de recherche, de l'élaboration à la diffusion des résultats.

Malgré les efforts consentis pour surmonter les défis illustrés dans le cadre de cet article, certaines limites reliées à la démarche réalisée doivent être prises en compte. Parmi elles, le fait d'avoir conduit de manière simultanée, voire intégrée (pour des raisons reliées au financement), les évaluations d'implantation et d'efficacité, la première n'ayant pas permis les ajustements dont aurait bénéficié la seconde. Aussi, bien que l'agente de liaison associée au GT fut en mesure de nous donner des rétroactions en lien avec la procédure de recrutement dans son établissement, il nous est impossible de connaître les raisons exactes qui ont pu concourir à faire en sorte que des personnes refusent de participer ni de documenter le nombre de refus. Enfin, essentiellement « relationnelle », notre stratégie est basée sur le savoir-être et les capacités relationnelles des personnes impliquées, lui donnant un caractère peu prévisible d'une part, et pour lequel le temps et l'argent, rares au chercheur, jouent en sa défaveur.

REMERCIEMENTS

Nous tenons à remercier les Instituts de recherche en santé du Canada (IRSC) pour leur contribution financière à ce projet de recherche. Les opinions et conclusions présentées ici ne constituent pas nécessairement celles du Service correctionnel du Québec (SCQ), du Ministère de la Sécurité publique (MSP), du Ministère de la Santé et des services sociaux (MSSS), ou du Ministère de l'Éducation, des Loisirs et des Sports (MELS).

NOTES

- 1 Les deux établissements de détention reçoivent en très grande majorité des détenus francophones. Le programme de traitement s'adresse uniquement aux détenus capables de s'exprimer en français.
- 2 Le projet a été financé afin que l'échantillon de départ (150 participants au total) soit doublé, pour atteindre 300 participants (150 par groupe). Cette deuxième phase se terminera en décembre 2014.
- 3 Il est à noter que l'efficacité de cette pratique est faible, et que, pour être en accord avec les recommandations internationales, un programme d'échange de seringues devrait plutôt être privilégié dans les prisons.

- 4 Bien que pour être admis au programme les détenus devaient être sentencés, à titre d'exception, quelques détenus prévenus furent inclus au GT, après évaluation de leur dossier par l'agent de probation.

RÉFÉRENCES

- Apa, Z.L., Bai, R.Y., Mukherejee, D.V., Herzig, C.T.A., Koenigsmann, C., Lowy, F.D., & Larson, E.L. (2012). Challenges and strategies for research in prisons. *Public Health Nursing (Boston, Mass.)*, 29(5), 467–472. <http://dx.doi.org/10.1111/j.1525-1446.2012.01027.x>
- Appelbaum, K.L. (2005). Practicing psychiatry in a correctional culture. Dans C. L. Scott & J. B. Gerbasi (éds.), *Handbook of correctional mental health* (pp. 21–41). Washington, DC: American Psychiatric Publishing.
- Appelbaum, K.L. (2008). Correctional mental health research: Opportunities and barriers. *Journal of Correctional Health Care*, 14(4), 269–277. <http://dx.doi.org/10.1177/1078345808322607>
- Bachman, R., & Schutt, R.K. (2003). *The practice of research in criminology and criminal justice*. Thousand Oaks, CA: Pine Forge Press.
- Bachman, R., & Schutt, R.K. (2012). *Fundamentals of research in criminology and criminal justice*. Thousand Oaks, CA: Sage.
- Ben-David, S. (1992). Staff-to-inmates relations in a total institution: A model of five modes of association. *International Journal of Offender Therapy and Comparative Criminology*, 36(3), 209–219. <http://dx.doi.org/10.1177/0306624X9203600305>
- Bensimon, P. (2009). *Profession criminologue : analyse clinique et relation d'aide en milieu carcéral*. Montréal, QC : Guérin.
- Bickman, L. (1987). The functions of program theory. *New Directions for Evaluation*, 33, 5–18. <http://dx.doi.org/10.1002/ev.1443>
- Bourdon, K., & Trottier, C. (2012). *Intervenir en milieu carcéral : Guide à l'intention des intervenants communautaires qui se rendent en établissement de détention*. Longueuil, QC : Association des intervenants en toxicomanie du Québec.
- Brisson, P. (1997). *L'approche de réduction des méfaits : sources, situations, pratique*. Montréal, QC : Comité permanent de lutte à la toxicomanie.
- Brochu, S., & Plourde, C. (2012). L'offre de services aux adultes toxicomanes sous le coup de mesures judiciaires : un jeu de murs et de ponts. Dans S. Brochu, M. Landry, & C. Patenaude (éds.), *L'intégration des services en toxicomanie* (pp. 107–130). Québec, QC : Les Presses de l'Université Laval.
- Byrne, M.W. (2005). Conducting research as a visiting scientist in a women's prison. *Journal of Professional Nursing*, 21(4), 223–230. <http://dx.doi.org/10.1016/j.profnurs.2005.05.001>
- Chen, H.-T. (1990). *Theory-driven evaluation*. Thousand Oaks, CA: Sage.
- Chen, H.-T. (2005). *Practical program evaluation. Assessing and improving planning, implementation, and effectiveness*. Thousand Oaks, CA: Sage.
- Chen, H.-T., & Rossi, P.H. (1980). The multi-goal, theory-driven approach to evaluation: A model linking basic and applied social science. *Social Forces*, 59(1), 106–122. <http://dx.doi.org/10.1093/sf/59.1.106>

- Cohen, E.H., Mowbray, C.T., Bybee, D., Yeich, S., Ribisl, K., & Freddolino, P.P. (1993). Tracking and follow-up methods for research on homelessness. *Evaluation Review*, 17(3), 331–352. <http://dx.doi.org/10.1177/0193841X9301700305>
- Cohen, F., & Gerbasi, J.B. (2005). Legal issues regarding the provision of mental health care in correctional settings. Dans C.L. Scott & J.B. Gerbasi (éds.), *Handbook of correctional mental health* (pp. 270–272). Washington, DC: American Psychiatric Publishing.
- Copes, H. (2012). *Experiencing criminal justice: Practitioners' and outsiders' perspectives of policing, courts, and corrections*. New York, NY: Routledge.
- Cortoni, F., & Lafortune, D. (2009). Le traitement correctionnel fondé sur des données probantes : une recension. *Criminologie*, 42(1), 61–89. <http://dx.doi.org/10.7202/029808ar>
- Creswell, J.W. (2003). *Research design: Quantitative, qualitative, and mixed methods approaches*. Thousand Oaks, CA: Sage.
- Cullen, F.T., & Gendreau, P. (2001). From nothing works to what works: Changing professional ideology in the 21st century. *Prison Journal*, 81(3), 313–338. <http://dx.doi.org/10.1177/0032885501081003002>
- DeMatteo, D., Filone, S., & LaDuke, C. (2011). Methodological, ethical, and legal considerations in drug court research. *Behavioral Sciences & the Law*, 29(6), 806–820. <http://dx.doi.org/10.1002/bsl.1011>
- Demuth, P.W. (1995). The relationship between maintenance of the Criminal Code and group denial in a substance abuse population: Its effects on treatment. *International Journal of Offender Therapy and Comparative Criminology*, 39(1), 77–81. <http://dx.doi.org/10.1177/0306624X9503900109>
- Denzin, N.K. (1968). Collective behavior in total institutions: The case of the mental hospital and the prison. *Social Problems*, 15(3), 353–365. <http://dx.doi.org/10.2307/799790>
- Desgagné, S., & Bednarz, N. (2005). Médiation entre recherche et pratique en éducation : faire de la recherche « avec » plutôt que « sur » les praticiens. *Revue des Sciences de l'Éducation*, 31(2), 245–258. <http://dx.doi.org/10.7202/012754ar>
- Desgagné, S., Bednarz, N., Couture, C., Poirier, L., & Lebuis, P. (2001). L'approche collaborative de recherche en éducation : un rapport nouveau à établir entre recherche et formation. *Revue des Sciences de l'Éducation*, 27(1), 33–64. <http://dx.doi.org/10.7202/000305ar>
- Donaldson, S.I., Christie, C.A., & Mark, M.M. (2009). *What counts as credible evidence in applied research and evaluation practice?* Thousand Oaks, CA: Sage. <http://dx.doi.org/10.4135/9781412995634>
- DuVal, G., & Salmon, C. (2004). Ethics of drug treatment research with court-supervised subjects. *Journal of Drug Issues*, 34(4), 991–1006. <http://dx.doi.org/10.1177/002204260403400414>
- Edens, J.F., Epstein, M., Stiles, P.G., & Poythress, N.G., Jr. (2011). Voluntary consent in correctional settings: Do offenders feel coerced to participate in research? *Behavioral Sciences & the Law*, 29(6), 771–795. <http://dx.doi.org/10.1002/bsl.1014>
- Fallu, J.S., & Brisson, P. (2013). La réduction des méfaits liés à l'usage des drogues : Histoire, état des lieux, enjeux. Dans R. Massé & I. Mondou (éds.), *Réduction des méfaits et tolérance en santé publique : enjeux éthiques et politique* (pp. 105–128). Québec, QC : Presses de l'Université Laval.

- Ferland, F., Blanchette-Martin, N., Arseneault, C., Jacques, I., Desbiens, C., & Émond, N. (2013). Programme Toxic justice : Le département spécialisé en toxicomanie en milieu carcéral. Dans C. Plourde, M. Landry, M. Laventure, & C. Arseneault (éds.), *Sortir des sentiers battus : pratiques prometteuses auprès d'adultes dépendants* (pp. 211–227). Québec, QC : Presses de l'Université Laval.
- Fetterman, D.M. (1989). *Ethnography: Step by step*. Newbury Park, CA: Sage.
- Fetterman, D.M. (2000). *Foundation of empowerment evaluation*. Thousand Oaks, CA: Sage.
- Fetterman, M., Kaftarian, S., & Wandersman, A. (1995). *Empowerment evaluation: Knowledge and tools for self-assessment and accountability*. Thousand Oaks, CA: Sage.
- Fletcher, C. (2003). Building community-based participatory research relationships with Aboriginal communities in Canada. Pimatziwin: *A Journal of Aboriginal and Indigenous Community Health*, 1(1), 27–61.
- Fox, K., Zambrana, K., & Lane, J. (2011). Getting in (and staying in) when everyone else wants to get out: 10 lessons learned from conducting research with inmates. *Journal of Criminal Justice Education*, 22(2), 304–327. <http://dx.doi.org/10.1080/10511253.2010.517774>
- Funnell, S.C., & Rogers, P.J. (2011). *Purposeful program theory: effective use of theories of change and logic model*. San Francisco, CA: Jossey-Bass.
- Garant, C., & Lavoie, M. (1997). Une démarche collaborative de perfectionnement. Conditions de développement professionnel des divers partenaires. Dans L.P. Boucher & M. L'Hostie (éds.), *Le développement professionnel continu en éducation* (pp. 201–231). Sainte-Foy, QC : Les Presses de l'Université du Québec.
- Gillet, M., & Brochu, S. (2005). Institutionnalisation des stratégies de réduction des méfaits au sein de l'agenda politique canadien : les enjeux et les limites de la conceptualisation actuelle. *Drogues, Santé et Société*, 4(2), 79–139. <http://dx.doi.org/10.7202/012601ar>
- Giroux, L. (2011). *Profil correctionnel 2007-2008 : La population correctionnelle du Québec*. Québec, QC : Services correctionnels, ministère de la Sécurité publique.
- Goffman, E. (1968). *Asiles: étude sur la condition sociale des malades mentaux*. Paris : Les éditions de minuit.
- Goodwin, C.J. (2008). *Research in psychology: Methods and design*. New York, NY: John Wiley & Sons.
- Goyette, M. (2009). Le développement de l'évaluation de programme. Dans M. Alain & D. Dessureault (éds.), *Élaborer et évaluer les programmes d'intervention psychosociale* (pp. 29–42). Québec, QC : Presses de l'Université du Québec.
- Guba, E.G., & Lincoln, Y.S. (1989). *Fourth generation evaluation*. Thousand Oaks, CA: Sage.
- Haccoun, R.R., & McDuff, P. (2009). Attribution et causalité des effets. Dans V. Ridde & C. Dagenais (éds.), *Approches et pratiques en évaluation de programme* (pp. 107–122). Montréal, QC : Presses de l'Université de Montréal.
- Hagan, F.E. (2010). *Research methods in criminal justice and criminology*. London, UK: Pearson Education.
- Hamel, S., Cousineau, M.-M., & Vézina, M. (2008). Prévenir les gangs avec une approche globale et intégrée : le rôle crucial des agents de liaison. *Revue de l'Institut pour la prévention de la criminalité*, 2, 57–81.

- Hayner, N.S., & Ash, E. (1939). The prisoner community as a social group. *American Sociological Review*, 4(3), 362–369. <http://dx.doi.org/10.2307/2084923>
- Heck, C.N., & Roussel, A. (2007). Record keeping and statistics. Dans J. E. Lessenger & G.F. Roper (éds.), *Drug courts: A new approach to treatment and rehabilitation* (pp. 401–413). New York, NY: Springer Publishing.
- Hoffman, S. (2000). Beneficial and unusual punishment: An argument in support of prisoner participation in clinical trials. *Indiana Law Review*, 33, 475–515.
- Hornblum, A.M. (1997). They were cheap and available: Prisoners as research subjects in twentieth century America. *British Medical Journal*, 315(7120), 1437–1441. <http://dx.doi.org/10.1136/bmj.315.7120.1437>
- Jacques, S., & Wright, R. (2008). Intimacy with outlaws: The role of relational distance in recruiting, paying, and interviewing underworld research participants. *Journal of Research in Crime and Delinquency*, 45(1), 22–38. <http://dx.doi.org/10.1177/0022427807309439>
- Kalmbach, K.C., & Lyons, P.M. (2003). Ethical and legal standards for research in prisons. *Behavioral Sciences & the Law*, 21(5), 671–686. <http://dx.doi.org/10.1002/bsl.533>
- Kelly, B.C. (2010). Sampling and recruitment issues in qualitative drugs research: Reflections on the study of club drug users in metro New York. *Substance Use & Misuse*, 45(5), 671–683. <http://dx.doi.org/10.3109/10826081003594799>
- Kempf, K.L. (Éd.). (1990). *Measurement issues in criminology*. New York, NY: Springer-Verlag. <http://dx.doi.org/10.1007/978-1-4613-9009-1>
- Klockars, C.B. (1979). Dirty hands and deviant subjects. Dans C. B. Klockars & F. W. O'Connor (éds.), *Deviance and decency: The ethics of research with human subjects* (pp. 261–282). Beverly Hills, CA: Sage.
- Kolstad, A. (1996). Imprisonment as rehabilitation: Offenders' assessment of why it does not work. *Journal of Criminal Justice*, 24(4), 323–335. [http://dx.doi.org/10.1016/0047-2352\(96\)00020-7](http://dx.doi.org/10.1016/0047-2352(96)00020-7)
- Kraska, P.B., & Neuman, W.L. (2012). *Criminal justice and criminology research methods*. Upper Saddle River, NJ: Pearson Education.
- Lafortune, D., Meilleur, D., & Blanchard, B. (2009). L'invention de type criminologique à l'aune de la Collaboration Cochrane. *Criminologie*, 42(1), 143–183. <http://dx.doi.org/10.7202/029811ar>
- Lalande, P. (2010). *La réinsertion sociale des personnes contrevenantes : une sécurité durable : plan d'action gouvernemental 2010-2013*. Québec, QC : Ministère de la Sécurité publique.
- Lalande, P. (2014). Les services correctionnels du Québec - Document d'information. Québec, QC : Ministère de la Sécurité publique.
- Larney, S., & Martire, K.A. (2010). Factors affecting criminal recidivism among participants in the Magistrates Early Referral into Treatment (MERIT) program in New South Wales, Australia. *Drug and Alcohol Review*, 29(6), 684–688. <http://dx.doi.org/10.1111/j.1465-3362.2010.00186.x>
- Leclercq, G., & Varga, R. (2012). Collaborer oui, mais comment? Dans B. Bourassa & M. Boudjaoui (éds.), *Des recherches collaboratives en sciences humaines et sociales : enjeux, modalités et limites* (pp. 77–96). Québec, QC : Les Presses de l'Université Laval.

- Legault-Mercier, S., & St-Pierre, M. (2011). De l'usage des indicateurs qualitatifs en évaluation et en suivi de gestion dans l'administration publique. *Canadian Journal of Program Evaluation*, 25(1), 69–89.
- Lobmaier, P.P., Kunoe, N., & Waal, H. (2010). Treatment research in prison: Problems and solutions in a randomized trial. *Addiction Research and Theory*, 18(1), 1–13. <http://dx.doi.org/10.3109/16066350802531273>
- Lösel, F. (2001). Evaluating the effectiveness of correctional programs: Bridging the gap between research and practice. Dans G.A. Bernfeld, D.P. Farrington, & A.W. Leschied (éds.), *Offender Rehabilitation in practice: Implementing and evaluating effective programs* (pp. 67–93). Chichester, UK: Wiley & Sons.
- Maxfield, M.G., & Babbie, E.R. (2012). *Basics of research methods for criminal justice & criminology*. Boston, MA: Wadsworth Cengage Learning.
- McKenzie, M., Tulskey, J., Long, H.L., Chesney, M., & Moss, A. (1999). Tracking and follow-up of marginalized populations: A review. *Journal of Health Care for the Poor and Underserved*, 10(4), 409–429. <http://dx.doi.org/10.1353/hpu.2010.0697>
- McShane, M.D., & Williams, F.P. (2008). *A thesis resource guide for criminology and criminal justice*. Upper Saddle River, NJ: Prentice Hall.
- Megargee, E.I. (1995). Assessment research in correctional settings: Methodological issues and practical problems. *Psychological Assessment*, 7(3), 359–366. <http://dx.doi.org/10.1037/1040-3590.7.3.359>
- Miller, P.G., & Sonderlund, A.L. (2010). Using the Internet to research hidden populations of illicit drug users: A review. *Addiction (Abingdon, England)*, 105(9), 1557–1567. <http://dx.doi.org/10.1111/j.1360-0443.2010.02992.x>
- Mills, M., & Morris, N. (1974). Prisoners as laboratory animals. *Society*, 11(5), 60–66. <http://dx.doi.org/10.1007/BF02695210>
- Moser, D.J., Arndt, S., Kanz, J.E., Benjamin, M.L., Bayless, J.D., Reese, R.L., & Flaum, M.A. (2004). Coercion and informed consent in research involving prisoners. *Comprehensive Psychiatry*, 45(1), 1–9. <http://dx.doi.org/10.1016/j.comppsy.2003.09.009>
- Ministère de la Sécurité publique (MSP). (2014). *Introduction aux services correctionnels*. Repéré à <http://www.securitepublique.gouv.qc.ca/services-correctionnels/fonctionnement-sc/valeurs-philosophies.html>
- Neuman, W.L., Wiegand, B., & Winterdyk, J.A. (2004). *Criminal justice research methods: Qualitative and quantitative approaches*. Toronto, ON: Pearson Education.
- Newman, D.L., & Brown, R.D. (1996). *Applied ethics for program evaluation*. Thousand Oaks, CA: Sage.
- O'Sullivan, R. (2004). *Practicing evaluation: A Collaborative Approach*. Thousand Oaks, CA: Sage.
- Palermo, G.B. (2011). Prisoner misbehavior. *International Journal of Offender Therapy and Comparative Criminology*, 55(8), 1183–1185. <http://dx.doi.org/10.1177/0306624X11425780>
- Patenaude, A.L. (2001). Analysis of issues affecting correctional officer retention within the Arkansas Department of Correction. *Corrections Management Quarterly*, 5(1), 48–66.

- Patenaude, A.L. (2004). No promises, but I'm willing to listen and tell what I hear: Conducting qualitative research among prison inmates and staff. *Prison Journal*, 84(4 Suppl), 69S–91S. <http://dx.doi.org/10.1177/0032885504269898>
- Pernanen, K., Cousineau, M.-M., Brochu, S., & Sun, F. (2002). *Proportions de crimes associés à l'alcool et aux autres drogues au Canada*. Ottawa, ON : Centre canadien de lutte contre l'alcoolisme et les toxicomanies.
- Peterson, J.A., Reisinger, H.S., Schwartz, R.P., Mitchell, S.G., Kelly, S.M., Brown, B.S., & Agar, M.H. (2008). Targeted sampling in drug abuse research: A review and case study. *Field Methods*, 20(2), 155–170. <http://dx.doi.org/10.1177/1525822X08314988>
- Pinta, E.R. (2009). Decisions to breach confidentiality when prisoners report violations of institutional rules. *Journal of the American Academy of Psychiatry and the Law*, 37(2), 150–154.
- Portelance, L., & Giroux, I. (2009). La problématisation dans un processus de recherche collaborative. *Recherche en éducation*, 6, 95–108.
- Reid, L. (2005). Les sources d'invalidité et de biais. Dans S. Bouchard & C. Cyr (éds.), *Recherche psychosociale : pour harmoniser recherche et pratique* (pp. 27–86). Québec, QC : Presses de l'Université du Québec.
- Réseau de recherche en santé des populations du Québec (RRSPQ). (2010). La recherche participative : un levier pour l'action en santé publique. *Carnet Synthèse*, 8, 1–8.
- Rossi, P., & Lipsey, M.W. (1999). *Evaluation. A systematic approach* (sixième éd.). Newbury Park, CA: Sage.
- Rossi, P., Lipsey, M.W., & Freeman, H.E. (2004). *Evaluation: A systematic approach* (septième éd.). Thousand Oaks, CA: Sage.
- Rotter, M., McQuiston, H.L., Broner, N., & Steinbacher, M. (2005). The impact of the “incarceration culture” on reentry for adults with mental illness: A training and group treatment model. *Psychiatric Services (Washington, D.C.)*, 56(3), 265–267. <http://dx.doi.org/10.1176/appi.ps.56.3.265>
- Schwartz, B. (1973). Peer versus authority effects in a correctional community. *Criminology: An Interdisciplinary Journal*, 11(2), 233–257. <http://dx.doi.org/10.1111/j.1745-9125.1973.tb00597.x>
- Shadish, W., Cook, T., & Campbell, D. (2002). *Experimental and quasi-experimental designs for generalized causal inference*. Boston, MA: Houghton Mifflin.
- Smith Fowler, H., Aubry, T., & Smith, M. (2004). Conducting evaluation research with hard-to-follow populations: Adopting a participant-centred approach to maximize participant retention. *Canadian Journal of Program Evaluation*, 19(3), 89–108.
- Strang, J., Babor, T., Caulkins, J., Fischer, B., Foxcroft, D., & Humphreys, K. (2012). Drug policy and the public good: Evidence for effective interventions. *Lancet*, 379(9810), 71–83. [http://dx.doi.org/10.1016/S0140-6736\(11\)61674-7](http://dx.doi.org/10.1016/S0140-6736(11)61674-7)
- Sykes, G.M., & Messinger, S. (1960). The inmate social system. Dans R. Cloward, D.R. Cressey, G.H. Grosser, R. McCleery, L.E. Ohlin, G.M. Sykes, et al. (éds.), *Theoretical studies in social organization of the prison* (pp. 5–19). New York, NY: Social Science Research Council.
- Thomas, G. (2005). *Évaluer le besoin de programmes d'échange de seringues dans les prisons au Canada : analyse de situation*. Ottawa, ON : Centre canadien de lutte contre l'alcoolisme et les toxicomanies.

- Trestman, R.L. (2005). *Current status of the process of mental health and substance abuse research with prisoners: Practical burdens and the benefits of the current system*. Commissioned paper in support of the committee on Ethical Considerations for Revisions to Department of Health and Human Services Regulations on Protection of Prisoners Involved in Research. Washington, DC: U.S. Government Institute of Medicine.
- Trulson, C.R.M., Marquart, J.W., & Mullings, J.L. (2004). Breaking in: Gaining entry to prisons and other hard-to-access criminal justice organizations. *Journal of Criminal Justice Education*, 15(2), 451–478. <http://dx.doi.org/10.1080/10511250400086071>
- Vacheret, M., & Lemire, G. (2007). *Anatomie de la prison contemporaine*. Montréal, QC : Presses de l'Université de Montréal.
- Vanderhoff, H., Jeglic, E.L., & Donovanick, P.J. (2011). Neuropsychological assessment in prisons: Ethical and practical challenges. *Journal of Correctional Health Care*, 17(1), 51–60. <http://dx.doi.org/10.1177/1078345810385914>
- Wakai, S., Shelton, D., Trestman, R.L., & Kesten, K. (2009). Conducting research in corrections: Challenges and solutions. *Behavioral Sciences & the Law*, 27(5), 743–752. <http://dx.doi.org/10.1002/bsl.894>
- Welsh, W.N., & Zajac, G. (2004). Building an effective research partnership between a university and a state correctional agency: Assessment of drug treatment in Pennsylvania prisons. *Prison Journal*, 84(2), 143–170. <http://dx.doi.org/10.1177/0032885504265075>
- Wenk, E.A., & Moos, R.H. (1972). Social climates in prison: An attempt to conceptualize and measure environmental factors in total institutions. *Journal of Research in Crime and Delinquency*, 9(2), 134–148. <http://dx.doi.org/10.1177/002242787200900206>
- Wexler, S. (1990). Ethical obligations and social research. Dans K.L. Kempf (éd.), *Measurement issues in criminology* (pp. 78–107). New York, NY: Springer-Verlag. http://dx.doi.org/10.1007/978-1-4613-9009-1_4
- Zinger, I., Wichmann, C., & Gendreau, P. (2001). Legal and ethical obligations in social research: The limited confidentiality requirement. *Canadian Journal of Criminology*, 43(2), 269–274.

PRÉSENTATION DES AUTEURS

Catherine Arseneault, Ph.D., ps.éd., est chercheuse d'établissement au Centre jeunesse de Québec – Institut universitaire. Elle est également chargée de cours à l'UQTR ainsi qu'à l'Université de Sherbrooke. Elle s'intéresse à l'évaluation de programme et aux phénomènes de la délinquance et de toxicomanie. Son projet de thèse porte sur l'évaluation de l'efficacité d'un programme d'intervention destiné à des adultes toxicomane en milieu carcéral.

Chantal Plourde, Ph.D. en criminologie, professeure titulaire au département de psychoéducation de l'UQTR, chercheuse et responsable de l'antenne UQTR du Centre International de criminologie comparée, et chercheuse régulière au RISQ. Ses travaux de recherche se concentrent principalement sur la consommation de substances psychoactives et ses traitements chez les personnes judiciarisées, de même que chez les Inuits du Canada et les Atikamekw. Ses enseignements touchent les trois cycles d'études et portent sur les théories et pratiques contemporaines dans le champ de la double problématique drogue et délinquance, l'intervention de groupe, l'intervention en toxicomanie, et les supervisions de stages à la maîtrise et la direction de mémoires et de thèses de doctorat.

Marc Alain, Ph.D., est docteur en criminologie de l'Université de Montréal et il détient un diplôme post-doctoral en droit et criminologie de l'Université de Leuven, en Belgique. Il est professeur titulaire au département de psychoéducation de l'UQTR depuis 2005, a été chercheur régulier au Centre international de criminologie comparée entre 2002 et 2013, et est maintenant chercheur régulier à l'Institut universitaire du Centre jeunesse de Québec. Entre 2000 et 2005, il a assumé la direction scientifique du Centre d'intégration et de diffusion de la recherche en activité policière à l'École nationale de police du Québec, institution avec laquelle il poursuit des collaborations en matière de recherche. Depuis 2005, il coopère régulièrement avec divers milieux d'intervention au Québec et au Canada essentiellement à titre d'évaluateur où son expertise est mise à profit dans l'élaboration et l'implantation de programmes d'intervention destinés à des clientèles diversifiées. Il a assumé la direction d'un ouvrage sur l'évaluation de programme paru en 2009 aux Presses de l'Université du Québec, qui réunit les contributions des spécialistes de l'évaluation des programmes d'intervention psychosociale au Québec. À titre de responsable de ce secteur au département de psychoéducation de l'UQTR, il enseigne le cours d'élaboration et évaluation de programmes aux étudiants de deuxième cycle et dirige les travaux de maîtrise dans ce domaine. Ses recherches portent sur le développement des approches en évaluation de programme d'intervention, l'implantation et les programmes et mesures destinées aux adolescents délinquants au Canada, et les questions relatives aux comportements dérogatoires dans l'intervention policière.